Instances municipales



VOS ÉLUS



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire est Président de droit de chaque commission.



LE CONSEIL MUNICIPAL



LES QUESTIONS CITOYENNES

Désireuse de redynamiser la démocratie locale, la Ville d'Herbignac expérimente un nouveau dispositif donnant aux citoyens la possibilité de poser des...



LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ET LES DÉCISIONS MUNICIPALES

LES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01